

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier est un formulaire destiné à toutes les structures souhaitant obtenir **une subvention**.

Il concerne les demandes de financement :

-> *d'un projet/action spécifique,*

-> *d'un investissement.*

LE DOSSIER COMPORTE 5 FICHES

FICHE N°1 : Identification du porteur de projet

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec la Caf.

Pour que votre demande soit recevable, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en Préfecture, si vous n'en n'avez pas, il vous faut dès à présent en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE (<http://www.insee.fr>). Cette démarche est gratuite.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre structure, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs aux ressources humaines.

Si l a Caf possède déjà un dossier concernant votre structure, **ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la précédente demande.**

FICHES N°2 : Description du projet à financer

Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention.

En cas d'action pour laquelle une aide a déjà été accordée l'année précédente, votre demande sera prise en compte à réception du bilan de cette précédente action.

FICHES N°3 : Budget prévisionnel ou Plan financement du projet

-> *Si demande d'aide au fonctionnement*

-> *Si demande d'aide à l'investissement*

Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

FICHES N°4 : Pièces justificatives à joindre obligatoirement à votre dossier

FICHE N°5 : Certification des informations déclarées

Cette fiche permet au représentant légal, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.



La **Charte de la laïcité de la Branche famille avec ses partenaires** a été élaborée et adoptée en septembre 2015. Ce texte de référence servira d'appui dans l'ensemble des relations partenariales. Les structures, équipements et services financés doivent appliquer et respecter cette Charte de la laïcité.